

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 21 septembre 2023

Tavaux - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre DOUZENEL

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 77
Date de la convocation : 14 septembre 2023
Date de publication : 28 septembre 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	NONNOTTE-BOUOTON Catherine
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	PRAT Hervé
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	REBILLARD Jean-Michel
DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	BREMOND Gabriel
JEANNET Nathalie	BONIN Jean-Luc	RIOTTE Christine
MEUGIN Olivier	CHAUCHEFOIN Gérard	CHAPIN Jean-Paul
GUERRIN Bernard	CHAUTARD Christophe	JEANNEROD Georges
SOLDAVINI Grégory	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAMPANHET Stéphane	HENRY Micheline
MONNERET Christophe	CUINET Jean-Pierre	GUIBELIN Hervé
ROY Jean-Yves	DELAINE Isabelle	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	DOUZENEL Alexandre	VIVERGE Patrick
GAGNOUX Jean-Baptiste	DRAY Frédérique	DAVID Françoise
GUIBELIN Marie-Rose	GERMOND Daniel	LABOUROT Céline
HOFFMANN Maurice	GOMET Nicolas	GRUET Olivier
LEPETZ Joëlle	HAMDAOUI Ako	PERNOUX Annie
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	CALLEGHER Aline
PECHINOT Jacques	JABOVISTE Philippe	JEANNEAUX Cyril
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	RIGAUD Fabien
STOLZ Julien	MBITEL Mohamed	LEGRAND Jean-Luc
THEVENIN Hélène	MIRAT Maryline	

Conseillers suppléés

CALINON Séverine suppléée par PERNET Philippe	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

Conseillers absents ayant donné procuration

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à JABOVISTE Philippe
GAUTHRAY-GUYENET Thierry donne procuration à MEUGIN Olivier
LACROIX Olivier donne procuration à MILLIER Cyril
GINDRE Denis donne procuration à GUERRIN Bernard
PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CUINET Jean-Pierre
GIROD Isabelle donne procuration à JEANNET Nathalie
GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline
MARCHAND Sylvette donne procuration à PECHINOT Jacques
ROCHE Paul donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire

Conseillers absents non suppléés et non représentés

VERNE Pierre	SAGET Emmanuel	GINET Gérard
DIEBOLT Alain	SANCEY Pascal	LAGNIEN Jacques
MATHEZ Christian		

Objet : Arrêt de l'inventaire des Zones d'Activités Économiques au titre de la Loi Climat et Résilience

Rapporteur : Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE

La Loi Climat et Résilience du 20 août 2021 a généralisé l'obligation des inventaires des zones d'activités économiques, permettant de mieux connaître leur état général, leurs niveau d'occupation et de vacance, etc. Ces espaces peuvent en effet constituer des gisements de foncier déjà artificialisé et disponible, sous réserve le cas échéant d'engager des actions de requalification nécessaires.

Ainsi, en application des dispositions des articles L.318-8-1 et L.318-8-2 du Code de l'Urbanisme, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en tant qu'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activités économiques, est chargée d'établir, dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la loi, un inventaire des zones situées sur son territoire comportant, pour chaque zone d'activités économiques, les éléments suivants :

- Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activités économiques, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire,
- L'identification des occupants de la zone d'activités économiques,
- Le taux de vacance de la zone d'activités économiques : le nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité (assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du Code Général des Impôts depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période) rapporté au nombre total d'unités foncières de la zone d'activités.

Après consultation des propriétaires et occupants des zones d'activités économiques pendant une période de trente jours, l'inventaire est arrêté par l'autorité compétente. Il est ensuite transmis à l'autorité compétente en matière de schéma de cohérence territoriale et à l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme ou de document en tenant lieu. Ce document est également transmis à l'autorité compétente en matière de Programme Local de l'Habitat.

L'inventaire est actualisé au moins tous les six ans.

Par délibération n° DCC-2023-048 du 06 juillet 2023, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a engagé ce travail d'inventaire, réalisé en interne avec l'appui technique et méthodologique de l'Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté.

L'inventaire réalisé a fait l'objet d'une information auprès des propriétaires et occupants et a été mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole entre le 10 juillet et le 18 août. Un certain nombre de modifications et d'amendements ont été faits en retour et intégrés.

L'inventaire finalisé est annexé à la présente délibération ; il recense au total :

- 40 zones d'activités économiques,
- 647 unités foncières, dont 25 identifiées comme vacantes au titre de la Loi Climat et Résilience, soit un taux de vacance de 3,86 %.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'ARRÊTER** l'inventaire des zones d'activités économiques de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole tel qu'annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à transmettre l'inventaire aux autorités compétentes en matière de SCOT, de document d'urbanisme et de Programme Local de l'Habitat.

SCRUTIN POUR : 77
 CONTRE : 0
 DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Tavaux, le 21 septembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire/Développement économique
- Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté

Jean-Pascal FICHERE.

